

Charte en matière de développement durable – HELB-I. Prigogine.

Objectif

L'objectif du comité « HET » est de définir et d'animer la démarche développement durable de la HELB-I. Prigogine. Il s'agit d'une démarche transversale, qui englobe l'ensemble des départements et des services de la Haute Ecole, et sur le long terme.

En conséquence, le groupe doit travailler suivant le principe de l'amélioration continue :

- Définir des objectifs ;
- Etablir et suivre des indicateurs ;
- Elaborer et mettre en œuvre un plan d'actions pour atteindre les objectifs ;
- Evaluer les résultats obtenus ;
- Analyser les écarts par rapports aux objectifs.

Composition

Le comité « Haute Ecole en transition » de la HELB-I. Prigogine est ouvert à toutes parties prenantes de la HE. Il est piloté par un chef de projet. Il est composé de tous les acteurs concernés par la démarche. A savoir :

- Un représentant des services centraux ;
- Un représentant (professeurs, personnel administratif, membre de la direction) de chaque département ;
- La coordination institutionnelle de la qualité ;
- Des étudiants.

Fonctionnement

La fréquence des réunions est à déterminer en fonction du rythme de travail du comité. Une invitation et un ordre du jour sont envoyés avant chaque réunion. Un compte-rendu écrit est transmis aux membres du groupe à l'issue de chaque réunion.

Les missions

- Remettre des avis consultatifs d'initiative soit à la demande d'un/des organes/conseils (Collège de direction, Conseil pédagogique, Organe de gestion) soit du Conseil d'administration.
- Assurer le suivi des thématiques proposées.
- Continuer à former et à informer.
- Implémenter des notions de protection de l'environnement à l'intérieur des cursus.
- Organiser un événement annuel ou tous les deux ans et conscientiser toutes les parties prenantes de la HE.
- Se former en permanence à transmettre les connaissances nouvellement acquises et produire des outils à l'attention de tous.

Philosophie et éthique

- Chaque idée, chaque proposition liée à la pratique environnementale sera étayée par des faits et non pas par des croyances.
- La volonté des membres du comité « HET » n'a pas pour objectif de faire uniquement des économies financières mais bien d'encourager les organes et conseils de la HELB-I. Prigogine à investir les bénéfices de ces économies dans une politique environnementale bénéficiaire à toute la HE, au profit de projets ou de frais de personnel pour la mise en œuvre d'une politique suivie.